

EXAMEN FINAL COMMUN (EFC)

FORMAT DE L'ÉVALUATION

L'Examen final commun (EFC) est un examen de trois jours fondé sur des études de cas. Le temps maximal alloué pour chaque épreuve est :

- Jour 1 : 4 heures
- Jour 2 : 5 heures
- Jour 3 : 4 heures

JOUR 1 (ÉTUDE DE CAS LIÉE AU MODULE DE SYNTHÈSE 1)

« Évaluation des compétences habilitantes, notamment l'esprit critique et la prise de décisions, dans le cadre d'une étude de cas liée au module de synthèse 1 et basée sur le travail et le rapport réalisés en équipe. »

EFC - Jour 1

L'évaluation de l'épreuve du Jour 1 est axée sur les compétences habilitantes, soit la capacité du candidat à faire preuve d'esprit critique, à se servir de ses compétences en matière de prise de décisions, à exercer un jugement professionnel et à adopter une approche d'intégration. L'évaluation porte en outre sur des éléments du module de synthèse 1 (de sorte à s'assurer, notamment, que le candidat a bien compris les divers éléments du cas et du travail d'équipe).

L'épreuve du Jour 1 se fonde sur les connaissances acquises dans les études préalables et les modules communs, et est la même pour tous les candidats. La nécessité de recourir à ces compétences techniques variera d'une étude de cas à l'autre, selon la nature de l'étude de cas du module de synthèse 1.

Le candidat aura accès à l'étude de cas du module de synthèse 1 durant l'épreuve, mais pas à sa solution ni au travail réalisé en équipe.

JOUR 2 (ÉTUDE DE CAS AVEC CHOIX DE RÔLE)

« Évaluation de la profondeur des compétences en Information financière ou en Comptabilité de gestion et dans un domaine optionnel; évaluation de la capacité à assumer un rôle au choix et à adapter la réponse au cas commun en fonction de ce rôle. »

EFC - Jour 2

Les candidats reçoivent tous le même cas, mais doivent y répondre en assumant l'un des quatre rôles proposés. Les candidats qui souhaitent obtenir le droit d'exercer la comptabilité publique (l'expertise comptable) doivent démontrer la profondeur de leurs compétences en Certification (module optionnel Certification) à l'épreuve du Jour 2, ainsi qu'en Information financière aux épreuves du Jour 2 et du Jour 3.

L'évaluation de l'épreuve du Jour 2 est axée sur la profondeur des compétences de chaque rôle, de la manière suivante :

- 1) profondeur des compétences dans les domaines communs Information financière et/ou Comptabilité de gestion* (compétences communes à tous les rôles);
- 2) profondeur des compétences dans l'un des quatre modules optionnels (que le candidat aura choisi à l'avance), ce qui pourrait couvrir plus d'un domaine de compétences (p. ex., le module optionnel Gestion de la performance comprend des compétences en Gouvernance, en Comptabilité de gestion, en Audit et certification et en Information financière).

Bien que les cas portent sur ces deux composantes, tous les apprentissages antérieurs sont matière à examen et, par conséquent, les candidats pourront devoir faire appel aux connaissances préalables et à celles acquises dans les modules communs pour réaliser le travail requis pour le rôle choisi.

L'épreuve du Jour 2 est conçue de manière qu'un candidat moyen puisse y répondre en trois heures et demie (3,5). Cinq (5) heures sont toutefois allouées pour que les candidats aient le temps de filtrer l'information fournie et de structurer leurs réponses.

* Il est possible que la composante commune de l'épreuve du Jour 2 puisse porter uniquement sur le domaine Information financière ou uniquement sur le domaine Comptabilité de gestion. Par souci d'équité envers les candidats, les épreuves des Jour 2 et Jour 3 présenteront, ensemble, un nombre égal d'occasions de démontrer la profondeur de leurs compétences dans ces domaines.

JOUR 3 (COMBINAISON D'ÉTUDES DE CAS)

« Évaluation de l'étendue des compétences dans les divers domaines et occasions supplémentaires de démontrer la profondeur des compétences dans le cadre de l'évaluation des compétences habilitantes. »

EFC - Jour 3

L'épreuve du Jour 3 est la même pour tous les candidats et, par conséquent, les niveaux de connaissance attendus sont fondés sur les niveaux attendus à la fin des modules communs.

Les études de cas de l'épreuve du Jour 3 évaluent autant les compétences techniques que les compétences habilitantes. Elle s'appuie sur différents cas et rôles, de sorte à s'assurer que le candidat est un professionnel complet capable de faire face à divers problèmes.

L'épreuve du Jour 3 présentera au candidat des occasions supplémentaires de démontrer la profondeur de ses compétences en Information financière et en Comptabilité de gestion, et l'occasion de démontrer l'étendue de sa compétence à un niveau suffisant dans les six domaines de compétences.

Les candidats peuvent s'attendre à ce que l'épreuve du Jour 3 comporte trois ou quatre études de cas, d'une durée totale de 240 minutes, le temps maximal alloué par étude de cas étant de 90 minutes, et le temps minimal, de 45 minutes. S'il y a lieu, les candidats seront informés que la période de 90 minutes allouée par étude de cas est écoulée.

AUTRES INFORMATIONS

Durant les trois jours de l'EFC, le candidat a accès à des ressources limitées, soit le *Manuel de CPA Canada*, la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur la taxe d'accise*, la formule de calcul de la valeur actualisée des économies d'impôts et d'autres informations fiscales pertinentes. Les normes et la réglementation qui sont matière à évaluation sont celles en vigueur ou, dans le cas de la législation fiscale, les dispositions qui sont quasi adoptées, au 31 décembre de l'année précédant l'examen. Veuillez noter que la date limite pour inclusion est le 30 novembre; par conséquent, aucune mise à jour du *Manuel* ou nouvelle disposition législative fiscale publiée entre le 1^{er} et le 31 décembre n'est matière à évaluation. Afin de savoir précisément sur quoi portera l'EFC, consultez la plus récente [mise à jour technique pour les examens](#).

Pour l'EFC de mai 2023 et les suivants, tous les tableaux comprenant 10 lignes ou plus d'information financière, dont les états financiers, seront versés au préalable dans une feuille de calcul du logiciel d'examen afin que les candidates et les candidats puissent les copier-coller dans leur réponse. Cette nouveauté s'appliquera à toutes les études de cas des trois épreuves de l'EFC.

L'étude de cas du module de synthèse 1 servira deux fois comme base de l'étude de cas du Jour 1 de l'EFC avant d'être retirée. Le candidat qui échouera à l'épreuve du Jour 1 de l'EFC pourra faire une deuxième tentative à la session du Jour 1 suivante sans devoir reprendre le module de synthèse 1. Le candidat qui échouera une deuxième fois à l'épreuve du Jour 1 devra se familiariser avec la nouvelle étude de cas du module de synthèse 1 avant de faire une nouvelle tentative.

Le candidat qui échouera à l'épreuve du Jour 2 ou à celle du Jour 3 devra se représenter à ces deux épreuves. Le candidat qui échouera aux épreuves des trois jours devra refaire l'EFC en entier à la séance suivante.